

Le Conseil Municipal convoqué le 18 mars 2010 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le mercredi vingt-quatre mars deux mille dix à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : Jean-Noël GUESNIER - Bernard MARQUETTE – Pierre POILANE – Michel FONTAINE – Olivier DHOURY – Michel DEMEILLIEZ – Michel HARNY – Bernard BASTIDE – Jean BARON – Sylvie MAUREY – Michel LAMORT – Nicolle CHEMELLO – Catherine BATAILLE – Jean-Luc MIGNARD – Daniel BOILET – Thérèse REBOTIER – Cécile GAMBIER – Geneviève BROZYNA – Thérèse-Marie LAMARCHE - Jeannine CARRIER - Corinne MINIGGIO

Etaient absents représentés : Jacques DESMOULIN (pouvoir à Jean BARON) Janine LUU VAN DONG (pouvoir à Thérèse-Marie LAMARCHE) Eva HUTIN (pouvoir à Sylvie MAUREY) Pascal PILLOT (pouvoir à Cécile GAMBIER) Jeanine JEANTE (pouvoir à Jean-Noël GUESNIER)

Etaient absents : Serge THOREL

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 21

Conseillers sont représentés, 5

Absent. 1

Approbation du compte rendu du 28 janvier 2010 à la majorité.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jeannine CARRIER est élue secrétaire de séance.

Le maire informe l'assemblée qu'il faudrait ajouter deux points à l'ordre du jour concernant une demande de subvention par le CAL PACT pour le ravalement de façade au 1582 rue Victor Hugo à Choisy au Bac.

1^{er} Point Compte Administratif 2009
Présentation par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 3 Abstentions, 22 pour, 0 contre
Intervention de Jean BARON

2^{ème} Point Compte de Gestion 2009
Présentation par Bernard BARQUETTE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

3^{ème} Point Restes à réaliser 2009
Présentation par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte les propositions des restes à réaliser 2009.

Article/chapitre	Désignation	Proposé	Voté
1323/13	Départements	14585,00€	14585,00€
1328/13	Autres	52458,00€	52458,00€
1341/13	DGE	8000,00€	8000,00€
2115/21	Terrains bâtis	85600,00€	85600,00€
2188/21	Autres immo corporelles	13160,00€	13160,00€
2281/22	Installat° générales, agencement	21371,34€	21371,34€
2313/041	Immos en cours – constructions	79901,28€	79901,28€
238/041	Avance/cde immo corporelle	79901,28€	79901,28€

4^{ème} et 5^{ème} Point Balance et affectation des Résultats
Présentation par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte les chiffres et les montants correspondant à l'affectation des résultats.

6^{ème} Point Débat d'Orientation Budgétaire

Présenté par Bernard MARQUETTE

(Pièces annexées)

Intervention de Bernard MARQUETTE

7^{ème} Point Tarifs 2010

Présenté par Jean-Noël GUESNIER

5^{ème} délibération Allocations activités culturelles

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Arrête ainsi qu'il suit les allocations versées par la Commune pour les activités culturelles et sportives des Etablissements scolaires et du Centre de Loisirs.

ALLOCATIONS VERSEES PAR LA COMMUNE POUR LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

ACTIVITES ORGANISEES PAR LES ECOLES, COLLEGES, LYCEES OU ASSOCIATIONS AGREEES PAR CES ETABLISSEMENTS :

POUR CHAQUE ENFANT :

- ⇒ 46 € Pour les séjours de 3 à 7 jours
- ⇒ 77 € Pour les séjours supérieurs à 7 jours
- ⇒ L'allocation versée ne peut être supérieur à 50 % du coût du séjour avec un maximum de 46 € ou 77 € selon le cas.
- ⇒ Les revenus des familles n'entrent pas dans le calcul de l'allocation.

ACTIVITES ORGANISEES PAR LES ECOLES DE LA COMMUNE :

CLASSES DE DECOUVERTE, VACANCES DES ADOLESCENTS

- ⇒ le quotient familial leur est appliqué :

$$R = \text{Revenu imposable} = q$$

N = Personnes à charge

⇒ (1 conjoint + enfants à charge)

BAREME :

	PARENTS	COMMUNES
Q < 3613 €	10 %	90 %
De 3613 à 4266 €	20 %	80 %
De 4267 à 5326 €	30 %	70 %
De 5327 à 6418 €	40 %	60 %
De 6419 à 7511 €	50 %	50 %
De 7512 à 9593 €	60 %	40 %
De 9594 à 11757 €	70 %	30 %
De 11758 à 13543 €	80 %	20 %
> 13544 €	90 %	10 %

Une majoration de 10% sera appliquée sur chaque tarif pour les familles extérieures à Choisy au Bac.

Dans tous les cas, un montant de 5,14 € x nombre de jours du séjour) restera à la charge des parents s'il y a hébergement.

Pour les vacances « Adolescents », et après application du quotient familial, il restera à la charge des parents un minimum de :

- ⇒ 167 € pour le premier enfant,
- ⇒ 133 € pour le second enfant,
- ⇒ 100 € pour le troisième enfant.

Les aides sous forme de bons CAF, Comité d'Entreprises ou autres sont pris en compte dans le calcul d'attribution des aides de la Commune.

6^{ème} délibération Allocation scolaire 2009/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à 35 € par enfant, l'allocation scolaire qui sera versée aux enfants jusqu'à 18 ans, scolarisés dans le secondaire et dont le(s) revenu(s) des parents ne sont pas imposables (année scolaire 2010/2011).

7^{ème} délibération Bons naissances

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le montant à 17 €.

- **LES BONS DE NAISSANCES POUR 2010**

8^{ème} délibération concessions cimetière

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'augmenter les concessions de cimetière ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} Avril 2010 :

Caveau provisoire	2 € par jour
Concession trentenaire	139,38 €
Concession cinquantenaire 2,5 m ²	187,86 €
Concessions cinquantenaire double 5m ²	363,60 €
Case trentenaire au columbarium 2 urnes	1036,26 €
Case trentenaire au columbarium 3 urnes	1363,50 €
Case cinquantenaire au columbarium 1 urne	972,63 €
Case cinquantenaire au columbarium 2 urnes	1405,92 €
Case cinquantenaire au columbarium 3 urnes	1621,05 €

9^{ème} délibération droit de place hors marché 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'instaurer un droit de place hors marché. Fixe aussi qu'il suit le barème applicable au 1^{er} avril 2010 :

<u>Fête Foraine</u> : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	2.00 €
<u>Manège circulaire</u> , forfait	51 € + (1 € X diamètre)
<u>Manège autre</u>	51€ + (1 € X périmètre : 4)
<u>Branchements</u> : forfait semaine (donne accès aux compteurs eau et électricité)	51 €
<u>Camion outillage ou assimilé</u> , forfait	51 €
Camion restauration	2 € de l'heure
<u>Cirque</u> : moins de 20 mètres de diamètre (avec branchement eau, électricité et consommation)	101 € par semaine
20 mètres de diamètre et plus (avec branchement eau, électricité et consommation)	222 € d°
<u>Gens du voyage</u> par caravane (branchement : voir ci-dessus)	41 € d°
En outre il sera demandé pour garantir le bon usage et respect du terrain, un chèque de caution par emplacement	152 €

Une convention et un règlement seront établis par la police municipale et vue par la commission administration et gestion.

10^{ème} délibération fournitures scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité


Fixe à 40€ (33€ + 7€) par enfant le montant des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2010/2011.

Le crédit pour le projet d'école est fixé à 720€

11^{ème} délibération tarifs locations salles et matériels

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer au 1^{er} Avril 2009 les tarifs de location des salles et du matériel ainsi qu'il suit :

SALLE POLYVALENTE	CHOISY	EXTERIEUR
VIN D'HONNEUR : 12 H à 20 H	113 €	167 €
1 JOUR : 8 H à 6 H le lendemain	328 €	565 €
2 JOURS : 8 H à 6 H le surlendemain	522 €	862 €
LOCATION TABLES RONDES : 5,20 €		
LOCATION NAPPES : 3,10 €		
BRUNERIE VIN D'HONNEUR : 12 H à 20 H exclusivement pour les mariages à CHOISY	154 €	PAS LOUE
<u>LOCATION DU MATERIEL</u>		
TABLES : 1,55€	BANCS : 1,05 €	CHAISES : 0,55 €

12^{ème} délibération location petits barnums

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de louer les petits barnums pliants pour les vins d'honneur dans le parc de la Brunerie aux Cosaciens et aux élus qui le demandent au tarif de 53 € les trois barnums, et la gratuité pour le personnel communal. Une caution de 53€ sera en outre demandée pour tout le monde.

13^{ème} délibération Prix de l'heure aux associations pour l'Eté des Jeunes 2010

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à 6,50 € le prix de l'heure à verser aux Associations qui participent à l'été des jeunes.

14^{ème} délibération prix du repas bavarois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer à 10 € le prix du repas bavarois.

15^{ème} délibération tarif boissons et repas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe ainsi qu'il suit le tarif des boissons et repas à faire lors de l'organisation des manifestations

Fixe ainsi qu'il suit le tarif des boissons et repas à faire lors de l'organisation des manifestations

BOISSONS

Eau	0,60€
Coca cola	1,20€
Orangina	1,20€
Perrier	1,20€
Café	0,50€
Bière pression	1,50€
Champagne	17€
Verre de vin	0,80€
Bouteille de vin	5,00€

NOURRITURES

Repas	12€
Frites	1,50€
Frites saucisses	3€
Frites andouillette	4€
Sandwich	2€
Américain	4€
Pâtisserie	1,50€

16^{ème} délibération tarif été des jeunes 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide, de modifier le montant pour 2010 :

⇒ L'INSCRIPTION "ETE DES JEUNES" A : 6,25 €

17^{ème} délibération barème restauration scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe au 1^{er} juillet 2010 ainsi qu'il suit le barème de la restauration scolaire.

TARIF PAR REPAS QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} ENFANT	A PARTIR DU 2 ^{ème} ENFANT
< 258	1,50€	1€
259 à 430	2,30€	1,40€
431 à 732	3€	2€
733 à 947	3,75€	2,90€
> 947	4,60€	3,75€

Tarif pour les enfants extérieurs à la commune 6€.

18^{ème} délibération tarifs médiathèque

Le conseil municipal après en avoir décidé, à l'unanimité

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la médiathèque à compter du 1^{er} avril 2010 :

- COTISATION VIDEO : 11 €
- COTISATION LIVRES, CD, CD-ROM ENFANTS : 1,05 €
- COTISATION LIVRES, CD, CD-ROM ADULTES : 4,20 €
- PENALITES DE RETARD : 2 €
- DROIT ACCES INTERNET :6,20 €
- COTISATION GLOBALE : 16,50 €
- IMPRESSION MULTIMEDIA :COULEUR 0,52 €
- IMPRESSION MULTIMEDIA : NOIR ET BLANC 0,21 €
- REMPLACEMENT DE LIVRE OU CASSETTE VIDEO, SUITE A PERTE, OU DETERIORATION AU PRIX DU COUT D'ACHAT.

19^{ème} délibération vacations funéraires

En application de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le taux de vacations funéraires à 22 € à compter du 1^{er} avril 2010.

8^{ème} Point Barème Centre de Loisirs

Présenté par Sylvie MAUREY

Suite à la réforme de la prestation de service d'octobre 2009, la Caisse Nationale d'Allocation Familiale rend obligatoire la mise en place à compter du 1^{er} avril 2010 d'un barème de calcul à l'heure de présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2010 les tarifs ci-dessous pour l'accueil périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.

TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

La participation des familles est de 1/8 du prix journalier de ce barème par heure de présence.

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
	Ressources mensuelles	0,32%	0,30%	0,28%	0,26%
Plancher	513€	1,68/8	1,54/8	1,44/8	1,33/8
Plafond	4000€	12,80/8	12,00/8	11,2/8	10,40/8

TARIF DES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

La participation des familles sera calculée selon le barème suivant et correspondra au tarif de 8 h 00 d'accueil sans repas. La participation des familles est de 1/8 du prix journalier de ce barème par heure de présence.

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
	Ressources mensuelles	0.24%	0.22%	0.20%	0.18%
Plancher	513€	1.23%	1.13%	1.02%	0.92%
Plafond	4000€	9.60€	8.80€	8.00€	7.20€

Pour les enfants ressortissants de communes extérieures, une majoration de 15% sera appliquée sur les tarifs de ces barèmes.

Une participation supplémentaire sera demandée aux familles pour couvrir les frais de repas, selon le tableau suivant.

Ressources mensuelles	Prix du repas à Choisy	Prix du repas extérieur
0 à 999€	1,50€	1.72€
1000€ à 1999€	2.30€	2.64€
2000€ à 2999€	3.00€	3.45€
3000€ à 3999€	3.75€	4.31€
4000€ et plus	4.60€	5.29€

Une participation supplémentaire de 3€ par enfant sera également demandée aux familles pour couvrir les frais de transports.

TARIFS DES JOURNEES AVEC MINI CAMP

Le tarif à l'heure x 10h00 de présence pour chaque jour en mini camp auquel s'ajoutera une participation pour le tarif du repas du midi, du soir avec également un tarif repas qui représentera une participation pour le petit déjeuner et le goûter (voir tableau de participation repas).

Cette délibération annule et remplace celle du 30 octobre 2008.

9^{ème} Point 2^{ème} délibération Subventions aux associations

Présenté par Michel FONTAINE

Sur proposition de la commission sport et associations, il est voté ainsi qu'il suit les subventions aux Associations pour 2010 :

ABC (badminton)	770,00€
ACCB (vélo)	620,00€
AIPEC (association parents d' élèves)	75,00€
ALPACB	720,00€
ARCHERS	650,00€
ARVAL	400,00€
COMITE JUMELAGE	960,00€
COSACIENNE	2120,00€
FCPE (association parents d'élèves)	75,00€
JUDO	1000,00€
KARATE	530,00€
SOLEIL D'AUTOMNE	730,00€
Les FLORALINES Cosaciennes	1000,00€
Tennis Club de Choisy au Bac	2700,00€
TENDANSE ROCK	300,00€
TRETEAUX COSACIENS	230,00€
Tennis de Table de Choisy au Bac	1140,00€
UNC-UNCAFN (anciens combattants)	350,00€
USCB	9900,00€
Scouts et Guides de France	100,00€
Souvenir Français	75,00€
NON AFFECTE	
TOTAL	<u>22325,00€</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 0 contre, 1 abstention, à la majorité

Adopte ces subventions.

Intervention de Olivier DHOURY

10^{ème} Point Subventions diverses

Présenté par Michel FONTAINE

1^{ère} subvention

Vu la demande présentée par l'Aéroclub de Compiègne Margny afin de restaurer leur avion mythique « le Jodel »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser à l'aéroclub de Compiègne Margny une subvention exceptionnelle de 1000€.

2^{ème} subvention

Dans le cadre de la bourse attribuer aux sportifs de haut niveau,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150€ à Camille BIOLET qui a intégré le pôle espoir de la Ligue de Picardie de Basket-Ball.

Elle figure également sur la liste de haut niveau pour la saison 2009-2010.

11^{ème} Point Marche de Nuit
Présenté par Michel FONTAINE

Sur proposition de la commission des sports et association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'organiser une marche de nuit le vendredi 7 mai 2010 de 18h à 24h managée par Frédéric STEPIEN avec la participation de l'Atelier Musical, l'ACCB, l'ARVAL et les Tréteaux Cosaciens.

Fixe le tarif unique de participation à 3€ par personnes à partir de 16 ans révolus (gratuit pour les enfants en dessous de cet âge).

12^{ème} Point Rallye Touristique le 13 mai 2010
Présenté par Michel FONTAINE

La commission sport et associations organise un rallye Touristique le 13 mai 2010.

Il convient de fixer un prix pour la participation par équipage. Monsieur le Maire propose la somme de 10 euros par voiture. Pour des raisons de sécurité, quarante véhicules seront prévus.

Les 5 premiers gagnants seront récompensés par des bons d'achat chez les commerçants de Choisy au Bac.

Le premier = 100€

Le deuxième = 75€

Le troisième = 50€

Le quatrième et le cinquième 25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Entérine ces propositions.

13^{ème} Point Motion Fermeture de Classe
Présenté par Jean-Luc MIGNARD

L'inspection académique de l'Education Nationale prévoit la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Centre de Choisy au Bac à la rentrée de septembre prochain.

Le conseil municipal estime que cette mesure ne correspond pas à l'intérêt des familles et des enfants concernés. La fermeture de cette classe entraînerait inévitablement, une augmentation des effectifs dans d'autres classes.

Cela est d'autant plus inacceptable que la commune a des projets d'urbanisation proche de cette école.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote cette motion contre la fermeture de classe à l'école maternelle du Centre.

14^{ème} Point Recueil des Actes Administratifs de l'ARC
Présenté par Michel LAMORT

L'ARC nous a transmis le recueil des Actes Administratifs qui vaut procès verbal pour les séances du 17 février 2010.

Conformément aux articles L 2121-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales nous devons délibérer.

Ce recueil est à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable à ces dossiers.

15^{ème} Point Dossier CALT PACT
Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Dans le cadre des projets CAL PACT, et notamment « l'Opération Façade », des subventions sont accordées pour le ravalement de la façade.

Madame Chantal PITOT sis 1582 rue Victor Hugo (référence cadastrale AH 82) a déposé un dossier auprès du CAL PACT pour une subvention pour la rénovation de la façade de sa maison.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde la subvention plafonnée à 2000 € concernant le ravalement de la façade.

16^{ème} Point Virade de l'Espoir 2010.
Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Comme chaque année la Commune de Choisy au Bac participe à la Virade de l'Espoir qui aura lieu le 26 septembre 2010.. Cette année le Président Monsieur Lionel LEFEBVRE nous sollicite pour l'organiser sur notre commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise l'organisation de la Virade de l'Espoir le 26 septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10